

Sages - femmes



© 2016 Les Echos Publishing

Organisée par le ministère de la Santé, la réserve sanitaire permet d'envoyer des professionnels de santé en mission sanitaire sur d'autres points du globe. Depuis plusieurs semaines, le ministère fait appel aux volontaires pour grossir son quota de sages-femmes réservistes afin de les envoyer sur deux missions précises.

Le ministère de la Santé souhaite en effet envoyer des sages-femmes réservistes dans les hôpitaux de la Guyane, touchée par le virus zika, ainsi que des équipes obstétricales au centre hospitalier de Mayotte. Ces sages-femmes volontaires seront envoyées pour des durées courtes, 3 semaines en moyenne.

Toute sage-femme peut postuler, qu'elle soit en exercice dans le secteur public, privé ou libéral, à la recherche d'un emploi ou retraitée (depuis moins de 5 ans). L'ensemble des frais logistiques (déplacement, hébergement, restauration) seront couverts par la réserve sanitaire.

Les personnes intéressées doivent demander d'abord l'accord de leur employeur si elles sont salariées (en établissement public ou privé). Elles partent alors sur leur temps de travail, et leur employeur est remboursé pour cette absence. Quant à celles sans emploi ou en libéral, elles sont rémunérées à hauteur de 300 euros bruts par jour, pour 5 jours par semaine. Les sages-femmes retraités perçoivent, elles, une indemnité de 159 euros bruts par jour.

Les sages-femmes intéressées peuvent s'inscrire sur la plate-

forme : www.reservesanitaire.fr.

© 2016 Les Echos Publishing